

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À **LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

PRÉALABLE À **LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE**

PRÉALABLE À **LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

PRÉALABLE À **L'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

PIÈCE A

GUIDE DE LECTURE

Juillet 2020

SOMMAIRE

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Objectif et contenu du guide de lecture | 4 |
| 2 | Objet de l'enquête | 5 |
| 3 | Composition du dossier d'enquête publique | 7 |

1 Objectif et contenu du guide de lecture

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État, ministère de la Justice, est mandatée pour concevoir et construire le projet et procéder aux acquisitions foncières nécessaires, par voie amiable ou d'expropriation.

La présente enquête porte sur l'utilité publique du projet d'établissement pénitentiaire sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet, ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur la mise en compatibilité du SCOT du bassin de vie d'Avignon, nécessaire à la réalisation du projet.

Ce guide de lecture présente la structure des dossiers et les pièces à consulter en fonction des informations recherchées.

2 Objet de l'enquête

La présente enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concerne les travaux de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue dans le département du Vaucluse (84).

Le présent dossier est destiné à mettre en œuvre l'enquête publique :

- Préalable à déclaration d'utilité publique sur le fondement des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Parcellaire dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet ;
- Portant sur la mise en compatibilité du SCOT du bassin de vie d'Avignon avec le projet, sur les fondements des dispositions du code de l'urbanisme.
- Portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Entraigues-sur-la-Sorgue avec le projet, sur les fondements des dispositions du code de l'urbanisme.

Article L.1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« L'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées. [...] ».

Article L.143-44 du code de l'urbanisme :

« Une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, [...] et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un schéma de cohérence territoriale ne peut intervenir que si :

1° L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du schéma qui en est la conséquence ; [...] »

Article L.153-54 du code de l'urbanisme :

« Une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, [...] et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :

1° L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ; [...] »

Article L143-46 (SCOT) et article L.153-55 (PLU) du code de l'urbanisme :

« Le projet de mise en compatibilité est soumis à une enquête publique **réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement** :

1° Par l'autorité administrative compétente de l'État :

a) Lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise ;
[...]. »

3 Composition du dossier d'enquête publique

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement, le contenu du dossier d'enquête publique unique est régi par :

- L'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- L'article R.123-8 du code de l'environnement ;
- L'article L.143-46 du code de l'urbanisme qui indique la nécessité de produire un sous-dossier dédié à la mise en compatibilité du SCOT.
- L'article L.153-54 du code de l'urbanisme qui indique la nécessité de produire un sous-dossier dédié à la mise en compatibilité du PLU,

Le dossier d'enquête publique est constitué de 11 pièces, tel que présenté ci-après.

Les principales informations présentées dans chaque pièce sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

| Pièce | Principales informations |
|---|--|
| Pièce A : Guide de lecture | Présentation synthétique de l'objet et du contenu du dossier. |
| Pièce B : Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives | 1 – Préambule |
| | 2 – Objet et condition de l'enquête |
| | 3 - Textes régissant l'enquête publique |
| | 4 – Déroulement de l'enquête publique Description des principes d'organisation de l'enquête et de l'autorité compétente. Présentation des différentes étapes avant l'enquête, du déroulement de l'enquête et des décisions et autorisations adoptées à l'issue de l'enquête. |
| | 5 – Procédures administratives en lien avec le projet |
| | 6 – Présentation du responsable du projet |

| Pièce | Principales informations |
|--|--|
| <p>Pièce C : Dossier de déclaration d'utilité publique (contenu régi par l'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)</p> | <p>1 – Préambule</p> |
| | <p>2 – Plan de situation</p> <p>Plan de situation permettant de localiser le projet au sein du territoire dans lequel il s'inscrit.</p> |
| | <p>3 – Notice explicative</p> <p>Description du projet et raisons pour lesquelles le projet a été retenu.</p> |
| | <p>4 – Caractéristiques des ouvrages les plus importants</p> <p>Description technique des travaux les plus importants.</p> |
| | <p>5 – Plan général des travaux</p> <p>Plan permettant de connaître la nature des travaux envisagés.</p> |
| | <p>6 – Périmètre de la DUP</p> <p>Plan permettant de représenter au format le plus adapté le périmètre de l'enquête publique.</p> |
| | <p>7 – Appréciation sommaire des dépenses</p> <p>Évaluation du coût ou des dépenses des principaux postes liés à la réalisation du projet.</p> |

| Pièce | Principales informations |
|---|---|
| <p>Pièce D-1 : Dossier de mise en compatibilité du SCoT du bassin de vie d'Avignon (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p> | 1 – Préambule |
| | 2 – Généralités sur la mise en compatibilité du SCOT |
| | 3 – Présentation du projet soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique |
| | 4 – Situation du projet vis-à-vis du SCOT de bassin de vie d'Avignon |
| | 5 – Analyse de la compatibilité du projet avec le SCoT en vigueur du bassin de vie d'Avignon |
| | 6 – Évolutions apportées au SCoT du bassin de vie d'Avignon dans le cadre de la mise en compatibilité |
| | 7 – Présentation synthétique des évolutions du SCoT du bassin de vie d'Avignon |
| <p>Pièce D-2 : Dossier de mise en compatibilité du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p> | 1 – Préambule |
| | 2 – Généralités sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme |
| | 3 – Présentation du projet soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique |
| | 4 – Situation du projet vis-à-vis du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue |

| Pièce | Principales informations |
|--|--|
| <p>Pièce D-2 : Dossier de mise en compatibilité du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue (contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p> | 5 – Analyse de la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur d'Entraigues-sur-la-Sorgue |
| | 6 – Évolutions apportées au PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue dans le cadre de la mise en compatibilité |
| | 7 – Présentation synthétique des évolutions du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue |
| <p>Pièce E : Étude d'impact du projet (contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement) et évaluation environnementale des plans et programmes</p> | 1 – Préambule |
| | 2 – Solutions de substitutions raisonnables examinées et raison du choix retenu |
| | 3 – Description du projet |
| | 4 – Analyse de l'état actuel du site et de son environnement : scénario de référence |
| | 5 – Description et analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (mesures « ERC ») |
| | 6 – Aspects pertinents de l'environnement et leur évolution |
| | 7 – Incidences négatives notables du projet résultant de la vulnérabilité du projet face à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs |

| Pièce | Principales informations |
|--|--|
| <p>Pièce E : Étude d'impact du projet (contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement)</p> | 8 – Incidences du projet sur le réseau Natura 2000 |
| | 9 – Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés |
| | 10 – Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue |
| | 11- Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du SCOT du bassin de vie d'Avignon |
| | 12 – Méthodes de prévision utilisées pour évaluer les incidences notables du projet sur l'environnement |
| | 13 – Noms, qualité et qualification des experts des études menées |
| | 14 – Glossaire |
| <p>Pièce E-1 : Résumé non technique de l'étude d'impact</p> | / |
| <p>Pièce F : Dossier d'enquête parcellaire (contenu régi par l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)</p> | <p>Identification des biens susceptibles d'être acquis par voie d'expropriation et recherche des propriétaires et des ayants droits concernés.</p> |

| Pièce | Principales informations |
|--|---|
| Pièce G : Documents annexes | |
| Pièce G-1 : Études annexes aux évaluations environnementales | <ul style="list-style-type: none"> - Expertises écologiques, volet naturel de l'étude d'impact, incidence du projet sur les sites Natura 2000. - Étude acoustique. - Étude géotechnique. - Étude de la pollution lumineuse. - Étude d'insertion paysagère. - Levée de doute sur la pollution des sols. - Diagnostic pyrotechnique. - Étude de viabilisation du site d'Entraigues-sur-la-Sorgue. |
| Pièce G-2: Étude préalable et de compensation agricole | 1 - Préambule |
| | 2 - Présentation du projet |
| | 3 - L'état initial agricole |
| | 4 - Évaluation des impacts du projet |
| | 5 - Mesures d'évitement, de réduction et de compensation |

| Pièce | Principales informations |
|---|---|
| Pièce G-3 : Avis émis préalablement au projet | <ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées.- Avis de la CDPENAF.- Avis des services, des collectivités territoriales et groupements.- Avis de l'Autorité Environnementale (CGDD).- Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage, à l'avis de l'Autorité Environnementale.- Bilan de la concertation publique préalable (en vertu de l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement) : Bilan du garant, Enseignements de la concertation et mesures envisagées par le maitre d'ouvrage. |